

PRINCIPAUX CAS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

DOCUMENTS A PRESENTER

PIECES A FOURNIR DEMANDES D'IMMATRICULATION	FORMULAIRE	PHOTOCOPIE	PHOTOCOPIE	PHOTOCOPIE	PHOTOCOPIE		CERTIFICAT	DECL.	CERTIFICAT DE	CERTIFICAT	MANDAT DE LA	DECLARATION	PROCURATION
	DE DEMANDE	PIECE D'IDENTITE DU OU DES TITULAIRES ET KBIS SOCIETE (1)	JUSTIFICATIF DE DOMICILE (13)	ANCIENNE CARTE GRISE (15)	RAPPORT CONTRÔLE TECHNIQUE VALIDE (4)	LIVRET DE FAMILLE ET/OU	DE CESSION OU FACTURE DETAILLEE	D'ACHAT VOLET A	CONFORMITE EUROPEEN DELIVRE PAR CONSTRUCTEUR	DES DOUANES QUITUS FISCAL	SOCIETE DE CREDIT OU LEASING	DE PERTE OU DE VOL	ORIGINALE et P.IDENTITE DU MANDATAIRE
Changement de domicile	X	X	X	X									X ⁽¹⁴⁾
Changement de domicile sur véhicule de location	X	X	X	X						X			X ⁽¹⁴⁾
Changement d'état matrimonial	X	X	X	X		X ⁽¹⁰⁾							X ⁽¹⁴⁾
Changement de propriétaire (particulier à particulier)	X	X	X	X	X ⁽⁴⁾		X ⁽⁶⁾						X ⁽¹⁴⁾
Changement de propriétaire (professionnel à particulier)	X	X	X	X	X ⁽⁴⁾		X ⁽⁶⁾	X					X ⁽¹⁴⁾
Immatriculation d'un véhicule neuf	X ⁽⁹⁾	X	X				X ^{(7) (9)}		X ⁽⁹⁾				X ⁽¹⁴⁾
Immatriculation d'un véhicule neuf (achat par leasing/crédit)	X ⁽⁹⁾	X	X				X ^{(7) (9)}		X ⁽⁹⁾		X		X ⁽¹⁴⁾
Immatriculation d'un véhicule neuf (Provenance Etranger)	X	X	X				X ⁽⁷⁾		X ⁽¹¹⁾	X			X ⁽¹⁴⁾
Immatriculation d'un véhicule d'occasion étranger (particulier à particulier)	X	X	X	X	X ⁽⁴⁾		X ⁽⁷⁾		X	X			X ⁽¹⁴⁾
Immatriculation d'un véhicule d'occasion étranger (professionnel français à particulier)	X	X	X	X	X ⁽⁴⁾		X ⁽⁷⁾	X	X	X			X ⁽¹⁴⁾
Duplicata sollicité par le même propriétaire (8)	X	X	X		X ⁽⁴⁾							X	X ⁽¹⁴⁾
Duplicata sollicité par le même propriétaire (Société de crédit) (8)	X	X	X		X ⁽⁴⁾						X	X	X ⁽¹⁴⁾
Succession revente à un tiers (2) (cession de l'ensemble des héritiers)	X	X	X	X ⁽¹²⁾	X ⁽⁴⁾		X ⁽⁶⁾						X ⁽¹⁴⁾
Succession reprise par un héritier (2) (3) (cession de l'ensemble des héritiers)	X	X	X	X ⁽¹²⁾	X ⁽⁴⁾		X ⁽⁶⁾						X ⁽¹⁴⁾
Véhicule pour l'exportation (particulier à particulier)	X	X		X	X ⁽⁵⁾		X ⁽⁷⁾						X ⁽¹⁴⁾
Véhicule pour l'exportation (professionnel à particulier ou société)	X	X		X	X ⁽⁵⁾		X ⁽⁷⁾	X					X ⁽¹⁴⁾

(1) La pièce d'identité doit être en cours de validité ; Le Kbis doit dater de - 2 ans + fournir photocopie pièce d'identité du gérant,

(2) Produire le certificat d'hérédité ou acte notarié, et :

- . soit un certificat de cession signé par tous les co-héritiers,
- . soit un certificat de cession signé par un seul héritier + lettre de désistement des droits sur le véhicule signé par tous les autres héritiers,

(3) Joindre le certificat d'hérédité, le contrôle technique en cours de validité et le certificat de cession des autres héritiers ou une lettre de désistement des droits sur le véhicule signée par tous les autres héritiers. Si l'héritier reprenneur est le conjoint marital, la carte grise est gratuite.

(4) Les véhicules de plus de 4 ans sont soumis au contrôle technique (Fournir la photocopie du procès-verbal)
 . Pour un duplicata, ce contrôle doit être en cours de validité,
 . Pour les autres transactions, le contrôle doit avoir été effectué dans les 6 mois qui précèdent la date d'immatriculation,

(5) Pour les véhicules destinés à l'exportation, le contrôle doit être en cours de validité, la mention "Circulation interdite" sera indiquée sur la carte grise pour les véhicules non roulants.

(6) Certificat de cession.

(7) Facture ou certificat de cession

(8) Un duplicata n'est émis que dans le département où a été éditée la carte grise,

(9) Le formulaire de demande, le certificat de cession et le certificat de conformité pourront être remplacés par l'imprimé "demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf (3 en 1)

(10) En cas de divorce, joindre le jugement du Tribunal. En cas d'immatriculation au nom du conjoint attributaire d'un véhicule précédemment immatriculé, le jugement de divorce devra expressément mentionner l'attribution du véhicule, sauf à joindre une convention de partage ou accord écrit entre les époux,

(11) La ligne 47 du certificat de conformité devra être renseignée,

(12) ou déclaration de perte,

(13) Se reporter au verso,

(14) Vous n'êtes pas tenu de vous présenter directement au guichet ; vous pouvez mandater un tiers.

(15) Vérifier que la carte grise est bien datée et signée par le vendeur.